

Commune d'
ALTECKENDORF



Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation du 15 décembre 2025
Séance du 22 décembre 2025

Sous la présidence de M. Alain HIPPI, Maire
Secrétaire de séance : BURGER Éric
Elus : 14 - En fonction : 14 - Présents ou représentés : 09

Présents : HIPPI Alain, SCHOLLER Manuela, BURGER Éric, ENTZMINGER Christelle, SCHMITT Martine, HANSS Éric, MAHLER Rémy, MATHIS Andréa, STAATH Pascal.

Absents : GIRARDIN Pierre qui donne procuration à SCHMITT Martine, KLEIN Lucie qui donne procuration à MATHIS Andréa, SCHLEIFER Daniel qui donne procuration à BURGER Éric ; MATHIS Toni excusé, SPEICH Nicolas excusé

ORDRE DU JOUR

- 1) Élection secrétaire de séance
- 2) Approbation procès-verbal du 6 Novembre 2025
- 3) Délibération validant l'octroi par le budget principal, d'une avance remboursable au budget Lotissement les Tilleuls.
- 4) Décision modificative N°1 BP Lotissement les Tilleuls
- 5) Décision modificative N°1 BP
- 6) Divers

Election du secrétaire de séance : BURGER Éric

***Approbation du compte-rendu du 06 novembre 2025 :
approuvé à l'unanimité.***

OBJET : Délibération validant l'octroi par le budget principal, d'une avance remboursable au budget lotissement les Tilleuls

DCM 30-2025

Vu la délibération du Conseil Municipal DCM04-2024 en date du 8 février 2024 actant la création du BUDGET « Lotissement les Tilleuls » ;

Vu les travaux restant à mandater sur le budget lotissement et les opérations de constatation de stocks finaux à réaliser en cette fin d'exercice ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le versement d'une avance remboursable **d'un montant de 43 011,86€** du budget principal au budget annexe lotissement les Tilleuls, en vue de permettre son équilibre ;

Décide que le remboursement de cette avance par le budget lotissement les Tilleuls sera réalisé sans intérêts, pour la totalité ou par fractions, dès lors que les crédits budgétaires le permettront, soit après la vente des terrains et au plus tard avant la clôture du budget annexe ;

Autorise le Maire à inscrire les crédits budgétaires au budget par décision modificative N°1 ;

Autorise le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**OBJET : 7.1 Décision Budgétaire
Décision Modification N° 1 – BP Lotissement les Tilleuls**

DCM 31-2025

Vu la délibération du Conseil Municipal DCM04-2024 en date du 8 février 2024 actant la création du BUDGET « Lotissement les Tilleuls » ;

Vu la délibération du Conseil Municipal DCM14-2025 en date du 8 avril 2025 adoptant le BUDGET primitif de 2025 « Le lotissement les Tilleuls » ;

Vu les travaux restants à effectuer sur le Budget 2025, il convient de procéder aux écritures suivantes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Valide la décision modificative n° 1 ci-dessous

ALTECKENDORF LOTISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°1

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre ou Opération	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
			16	16748	28 106,00
Chapitre 040	3354	2 106,00	Chapitre 040		
	3355	26 000,00			
Chapitre 041			Chapitre 041		
			Chapitre 021 autofinancement		
TOTAL		28 106,00	TOTAL		28 106,00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
011	6045	2 106,00			
011	605	26 000,00			
Chapitre 042			Chapitre 042	7133	28 106,00
Chapitre 023 autofinancement					
TOTAL		28 106,00	TOTAL		28 106,00

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à ces modifications budgétaires.

Adopté à l'unanimité

OBJET : 7.1 Décision Budgétaire
Décision Modification N° 1– BP PRIMITIF

DCM 32-2025

Vu la délibération du Conseil Municipal DCM13-2025 en date du 10 avril 2025 adoptant le BUDGET PRIMITIF 2025 ;

Vu les travaux restants à effectuer sur le Budget « lotissement des tilleuls », il convient d'abonder les crédits de l'avance consentie par le budget principal au budget annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Valide la décision modificative n° 1 ci-dessous

ALTECKENDORF LOTISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°1

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre ou Opération	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
27	27638	28 106,00	10	10222	28 106,00
TOTAL		28 106,00	TOTAL		28 106,00

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à ces modifications budgétaires.

Adopté à l'unanimité
